Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260706-406072026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN

COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 06 07 2026

L'an deux mil vingt-six le six juillet à dix-neuf heure le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le deux juillet deux mil vingt-six s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Madame Virginie LEMOINE Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme LEMOINE Virginie M. LEMOINE Gervais, Mme. LUCAS Isabelle M LE COUEDIC Christian, Mme DAUNY Odile, M. MOIGNO Philippe, Mme GUILLEMIN Séverine M. Le MAUFF Julien, Mme JOUANNIGOT Stéphanie, M GORIN Stéphane, Mme FIGARO Elise

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mr LE COUEDIC Christian est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION 4 06 07 2026 :DEVIS UTILISATION DES SERVICES DE L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE SPORT ENCADREMENT (ACSE) POUR LA SAISON 2026/2027

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commune de Merléac souhaite renouveler son partenariat avec l'Association Communautaire Sport Encadrement (ACSE) pour la saison 2026/2027, afin de permettre à l'école du Château de bénéficier d'un encadrement sportif adapté. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la politique éducative locale visant à promouvoir l'accès aux activités physiques et sportives pour les élèves.

L'ACSE propose la mise à disposition d'un éducateur sportif pour un volume annuel de **18 heures**, au tarif horaire de **22,00 €**. Ce projet, validé par la directrice de l'école, répond à un besoin pédagogique et contribue au développement des compétences motrices des élèves dans un cadre structuré et sécurisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-22 relatifs aux compétences du conseil municipal en matière de gestion des services publics locaux ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260706-406072026-DE

VU la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, et notamment son article L. 100-1 visant à favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous ;

CONSIDÉRANT que l'ACSE propose un encadrement sportif adapté aux besoins des élèves de l'école du Château, conformément aux objectifs pédagogiques définis par la direction de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que le volume horaire de **18 heures** et le tarif horaire de **22,00 €** ont été validés la directrice de l'école comme étant conformes aux attentes et aux contraintes budgétaires de la Commune ;

CONSIDÉRANT que ce partenariat s'inscrit dans le cadre des actions municipales en faveur de la jeunesse et de l'éducation, et qu'il contribue à renforcer l'offre d'activités sportives sur le territoire communal ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Association Communautaire Sport Encadrement (ACSE) pour la saison 2026/2027, aux conditions suivantes :

- Volume horaire annuel : **18 heures** ;
- Tarif horaire : **22,00 €** ;
- Montant total prévisionnel : **396,00 €** (dix-huit heures multipliées par vingt-deux euros).

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette convention, d'un montant total de **396,00 €**, sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, sous la ligne budgétaire dédiée aux actions éducatives et sportives.

Article 3 : Le Maire est autorisé à engager toute démarche administrative et financière nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Délibération adoptée à la majorité des membres présents

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260706-406072026-DE

INSCRITS : 11
VOTANTS : 11
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour expédition certifiée conforme

Madame Le Maire
LEMOINE Virginie

MAIRIE DE MERLEAC
22 (Côtes-d'Armor)

Monsieur le secrétaire
Le COUEDIC Christian